

**LE POINT DE VUE DE FRANÇOIS LÉVÊQUE**

# Dépolitisons le prix de l'électricité

La France a connu un été électrique et la succession du président d'EDF est ouverte. Depuis mi-août, les tarifs ont augmenté de près de 2 %. Une hausse trois fois plus faible que celle souhaitée par Pierre Gadonneix pour assurer les investissements, trop modeste aux yeux du régulateur face à l'évolution des coûts des dernières années, mais trop élevée selon UFC-Que Choisir

**Devenu un champ de bataille politique, le prix de l'électricité se détache des coûts et déforme la demande.**

pour une année sans inflation, ainsi que pour de nombreux écologistes qui y voient un soutien de plus au programme électronucléaire. Le temps où les dirigeants de l'entreprise publique et une poignée de fonctionnaires décidaient incognito des tarifs est bien loin. Chacun aujourd'hui s'en mêle, sauf, bizarrement, le marché lui-même.

Les décisions d'investissements qui s'amortissent sur longue période appartiennent à l'actionnaire. Or une centrale à gaz ou un réacteur nucléaire sont appelés à fonctionner plus de trente ans. Si l'actionnaire juge que le programme d'investissement de son entreprise électrique est trop ambitieux et risqué, il demande donc à ses dirigeants de revoir leur copie. A ce schéma simple, l'Etat français préfère, de façon plus compliquée, agir sur les prix. Ainsi en juillet dernier, EDF, à travers la bouche de son président, propose une forte augmentation de son prix de vente, calé sur les investissements qui doivent être réalisés pour maintenir et moderniser son parc. L'actionnaire public lui répond qu'il n'est pas question d'accepter une hausse qu'il juge astronomique. Il est vrai qu'il a plusieurs soucis en tête, dont celui du maintien du pouvoir d'achat des

citoyens. Idéalement, il souhaite aussi qu'EDF crée des emplois, construise des vitrines à l'exportation pour la filière électronucléaire, adopte un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables, dispose d'un réseau électrique sûr, lui verse des dividendes, exporte à bon prix en Europe et vende en France son électricité bon marché, y compris à ses concurrents.

De tels objectifs économiques contradictoires doivent être arbitrés et un compromis trouvé. La France ayant choisi - malgré le cadre européen du marché de l'énergie - de conserver des tarifs administrés, ces derniers constituent le point de passage obligé de tous les arbitrages. Leur niveau devient le résultat d'un équilibre entre différents groupes de pression aux intérêts et agendas très divers. Les consommateurs et les producteurs bien sûr, mais aussi les salariés d'EDF, les confédérations patronales, les associations antinucléaires et même les syndicats agricoles. Le problème n'est ni que ces groupes s'activent, ni que l'Etat tienne compte de leurs intérêts. Il est que le prix de l'électricité, devenu un champ de bataille politique, se détache des coûts et déforme la demande. Bref, il perd ses vertus économiques.

Ainsi en début d'année, près de 2 millions d'abonnés non précaires bénéficiaient d'un tarif si bas qu'il ne rémunère pas la production d'énergie. Le montant de leur facture couvre au mieux les frais de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité. Il ne reste pas un centime pour rétribuer les dépenses de production. Côté demande, les dés aussi sont pipés. Les tarifs

administrés de l'électricité sont inférieurs aux prix de marché, ce qui bien sûr pousse à la consommation et gonfle les besoins. Ils envoient de mauvais signaux aux consommateurs et aux investisseurs.

Il existe une force de rappel pour réduire cet état d'apesanteur économique des tarifs. Elle est cependant très lâche. La loi prévoit que les tarifs réglementés de l'électricité couvrent l'ensemble des coûts, mais cette idée est d'application très flexible. Le gouvernement est aussi tenu de consulter la Commission de régulation de l'énergie sur les nouveaux tarifs. Mais le régulateur ne donne qu'un simple avis, il ne propose ni le niveau ni la structure du tarif de l'énergie. Il n'a aucun pouvoir de décision en la matière.

Des tarifs moins politisés, car, par exemple, fixés par le régulateur et lui seul, ou la liberté des prix laissée au marché, ne conduisent pourtant pas à l'abandon de la prise en compte de l'intérêt général et d'intérêts particuliers en matière de politique énergétique. L'Etat dispose de nombreux leviers autres que les prix administrés pour les satisfaire. Il peut rendre plus efficaces les actions en faveur des consommateurs d'électricité en situation de précarité. Il peut promouvoir les énergies renouvelables à travers des obligations de mix énergétique. Il peut allouer les fruits du choix technologique passé en faveur de la production d'origine nucléaire au contribuable. De plus, cette approche permet des discussions avec les groupes d'intérêt sur des points d'agenda plus restreints. Elle évite de diluer ou de masquer leur prise en compte dans le méli-mélo tarifaire. Les missions de service public pourraient être parfaitement assurées sans contrôle gouvernemental des prix. Tout le monde s'en porterait mieux, y compris le prochain président d'EDF.

**François Lévéque est professeur d'économie à Mines ParisTech.**